

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 720

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 26

À l'alinéa 7, après les mots :

« applicables, »,

supprimer les mots :

« conforme à la hiérarchie des normes, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : cette précision est superflue.